



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 17 septembre 2019

Conducteurs VTC – Remplacement et sécurisation des cartes professionnelles

Dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles des conducteurs VTC qui détiennent une carte non sécurisée (format papier), le ministère chargé des transports a engagé une campagne d'enrôlement sur le portail de l'Imprimerie Nationale entre le 3 et le 30 juin 2019.

Afin de permettre aux conducteurs VTC encore détenteurs d'une carte professionnelle papier de s'enrôler et obtenir une carte sécurisée, le portail de l'Imprimerie Nationale est à nouveau ouvert du **24 septembre 2019** au **7 octobre 2019** pour les préinscriptions.

Les conducteurs sont donc invités à se préinscrire **exclusivement** sur le site <https://chauffeur-carte.t3p-ingroupe.com/enrolement>

Les services de la préfecture de la Sarthe se tiennent à la disposition des conducteurs VTC pour toute question, à l'adresse suivante : pref-reglementation@sarthe.gouv.fr